COMMUNE DE CULLY

PLAN DES ZONES

1 : 2500

Légende :

- zone de l'ancienne ville
- zone des hameaux (Chenaux, le Carroz)
- zone d'habitation collective
- zone des villas
- zone artisanale et commerciale
- zone des constructions et installations d'utilité publique
- zone intermédiaire
- zone viticole
- zone agricole
- aire forestière
- (S) secteur de protection des sources (indicatif)

Ce plan abroge le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 5 novembre 1968.

Le Devin · Chincu · Le Tronchet · Champartin · La Tuilière · Mont Pellaux · Bois Micholet · La Clavile · Les Neyrules · Tour de Gourze · Gourze · Bois Gentil · La Barraude · Pra Perrey · Les Auges · Le Signal de Grandvaux · Les Crêts · La Tioleyre · Crêt Leyron · Côte de Pin · L'Arabie · L'Encrenette · Le Crotet · Chauderon · La Criblette · Deven · La Bahyse · Grand Champ · Le Genévrey · Le Grabé · La Sesaure · Le Boitel · Rosset · Le Lanciau · L'Enfer · Les Granges · Chatalet · L'Hôpital · Champaflon · Chenaux · Baussan · Champ Noé · L'Arche · Vigny · La Perle · Riex · Epesses · Les Coursebroux · Colombaires · Ruines · Les Maisonnettes · Moratel · La Maladaire · Les Rives · Rio d'Enfer · Cully · Le Léman

* MODIFICATION APPORTÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT
passé en zone des villas

Approuvé par la Municipalité
le 18 août 1981
le Syndic : le Secrétaire :

Déposé à l'enquête publique
du 21 août au 22 septembre 1981
du 30 juillet au 30 août 1982
le Syndic : le Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du 24 mai 1982
et du 31 janvier 1983
le Président : le Secrétaire :

Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le 21 DEC. 1983
l'atteste, le Chancelier :

Cully, le 10 juin 1981

Jean et Jacques VAUTIER
Géomètres officiels
CULLY et LUTRY